



Cabinet du Premier ministre  
A l'attention de Monsieur le Premier Ministre  
57 rue de Varenne  
75700 Paris SP 07

Paris le 26 mars 2024

Réf : 25-2024 MJ/BG

Objet : Situation des Inspecteurs du recouvrement URSSAF

Monsieur le Premier Ministre,

Nous nous permettons de vous alerter sur les conditions de travail dégradées des inspecteurs du recouvrement des Urssaf.

Voilà maintenant plus d'une année que ceux-ci sollicitent une revalorisation salariale auprès de leur employeur, l'Urssaf Caisse Nationale (UCN) et de leur tutelle.

Un premier mouvement national de grève des inspecteurs du recouvrement a été initié le 8 mars 2023. La mobilisation a été massive dans l'ensemble des organismes régionaux pouvant atteindre jusqu'à près de 90% de grévistes.

Le 6 avril 2023, dans la continuité de ce mouvement national, des inspecteurs se sont rendus au ministère de l'Action et des Comptes Publics afin de porter leurs revendications et d'obtenir des réponses concrètes. A cette occasion, une délégation de six inspecteurs a été reçue par la Directrice adjointe de cabinet, Madame Fanny Anor, accompagnée de Madame Sophie Patout, Directrice déléguée de l'Urssaf Caisse Nationale.

Durant cette rencontre, les interlocutrices ont reconnu la légitimité des demandes formulées. Madame Anor, en accord avec Madame Patout, avait alors manifesté la volonté d'avancer et de travailler avec l'Urssaf Caisse Nationale sur différentes mesures portant notamment sur l'octroi de primes et de points. Elle avait également souhaité avoir un retour sur le plan d'actions arrêté.

Un nouvel appel national à la grève et au rassemblement devant le ministère des Solidarités et de la Santé a été lancé pour le 21 juin 2023 par FO et la CGT. Cet appel a été une nouvelle fois couronné de succès tant sur le pourcentage de grévistes partout en France que sur le nombre de personnes rassemblées devant le Ministère.

Une délégation intersyndicale a été reçue par Monsieur Antoine Meffre, Conseiller Financement et Protection Sociale du ministre de la Santé.



Nous avons, à cette occasion, rappelé le contexte et l'historique du mouvement ainsi que sa durée et son ampleur, comme en témoignait notamment le nombre de manifestants venus de presque toutes les régions de France.

Nous avons également présenté de nouveau nos revendications salariales passant par l'ouverture de la renégociation du Protocole de 2009 relatif aux personnels chargés d'une activité de contrôle au sein de la branche recouvrement, à savoir :

- Automatisation du passage du Niveau 6 au Niveau 7 ;
- Ouverture du passage au Niveau 8 sur le métier et en mobilité fonctionnelle interne et externe ;
- Création d'une prime pérenne « Nouveaux Champs de Contrôle », pour répondre à l'accroissement des missions et des compétences requises pour l'exercice du métier d'inspecteur CCA et LCTI ;
- Intégration de tous les inspecteurs dans la liste des bénéficiaires de l'article 23 relatif aux primes de fonction de la CCN.

Monsieur Meffre était bien informé de ces revendications et des échanges avec les Caisses Nationales, Ucanss et Urssaf Caisse Nationale, et Bercy. Pour le passage du Niveau 6 au Niveau 7, il nous a renvoyés aux annonces faites par l'UCN (qui refusait toujours le principe d'automatisme), pour le bénéfice des primes de fonction prévues à l'article 23, aux négociations Ucanss, et, dans tous les cas, pour le cadrage des rémunérations (prime pérenne), sur les négociations des COG.

Un seul engagement avait été pris, celui de répondre par écrit à nos demandes dès lors que le cadrage de Bercy serait finalisé, la spécificité de cette profession et des compétences supplémentaires ayant été reconnues.

A ce jour, aucune réponse écrite n'a été apportée par ces deux Ministères.

Les négociations COG sont terminées et aucune nouvelle proposition relative aux rémunérations n'a été faite par la Caisse Nationale.

Parallèlement à ces mobilisations, des questions écrites au gouvernement ont été posées par plusieurs députés, sollicités par des inspecteurs, au sujet de leur rémunération :

- Question n°6940 publiée au JO le 04/04/2023
- Question n°7201 publiée au JO le 11/04/2023
- Question n°7449 publiée au JO le 18/04/2023
- Question n°7817 publiée au JO le 09/05/2023
- Question n°8211 publiée au JO le 23/05/2023
- Question n°8408 publiée au JO le 30/05/2023
- Question n°8407 publiée au JO le 30/05/2023
- Question n°8641 publiée au JO le 06/06/2023
- Question n°10240 publiée au JO le 18/07/2023
- Question n°10488 publiée au JO le 25/07/2023
- Question n°12276 publiée au JO le 17/10/2023
- Question n°12379 publiée au JO le 24/10/2023.



En votre qualité de Ministre délégué de l'action et des comptes publics, vous aviez d'ailleurs répondu à l'un d'entre eux en date du 27 juin 2023 : « j'ai demandé à Monsieur Yann-Gaël Amghar (...) de faire le point sur ce dossier ».

Le 27 septembre 2023, votre successeur au ministère, Monsieur Thomas Cazenave, a manifesté la même volonté en s'adressant à Monsieur Yann-Gaël Amghar, Directeur de l'Urssaf Caisse Nationale de l'époque, devenu depuis, chef du pôle social au sein de votre cabinet.

La mise en œuvre du plan d'action national pour le métier d'inspecteur par le Directeur général de l'UCN, concerne essentiellement la revalorisation salariale des élèves inspecteurs. Cette mesure, qui se limite à la durée de la formation professionnelle initiale, était nécessaire afin de favoriser les recrutements.

Il était également prévu de dynamiser la filière interne et la politique salariale, en allégeant le processus de la valorisation de la maîtrise de la fonction après une expérience acquise d'au moins quatre ans (VMF : passage du niveau 6 au niveau 7). Néanmoins, force est de constater que cette simplification n'est pas au rendez-vous et que certaines Urssaf n'ont pas proposé autant de VMF que le budget national pouvait en financer.

In fine, ces différentes avancées ne répondent pas aux revendications principales des inspecteurs du recouvrement, qu'ils soient dédiés aux Contrôles Comptable d'Assiette ou à la Lutte Contre le Travail Illégal, qui attendent une revalorisation financière pérenne.

La complexification des missions, qui constituent un axe fort de la COG, le sentiment de « déclasserement » ainsi que l'absence de réponses aux demandes créent un climat délétère.

Des réponses précises à l'ensemble des revendications sont donc indispensables, c'est pourquoi nous sollicitons une action de votre part. Nous nous tenons à votre disposition pour vous apporter tous les éclairages complémentaires qui pourraient vous être nécessaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Cécile VELASQUEZ

Secrétaire Générale  
FNPOS CGT

Frédéric NEAU

Secrétaire Général  
Fédération FEC-FO

Bruno GASPARINI

Secrétaire Général  
SNFOCOS